

Travail et santé
environnement :
quels défis à relever
face aux *dérèglements*
climatiques

RAPPORTEUR
Jean-François Naton

2023-010
NOR : CESL1100010X
Mardi 25 avril 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 25 avril 2023

Travail et santé
environnement : quels défis
à relever face aux
dérèglements climatiques ?

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Travail et Emploi

Rapporteur :
Jean-François Naton

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 4 octobre 2022 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la commission permanente Travail et Emploi la préparation d'un avis *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* La commission Travail et Emploi présidée par Mme Sophie Thiéry a désigné M. Jean-François Naton, comme rapporteur.

synthèse

L'avis s'inscrit dans le contexte d'une accélération du dérèglement climatique et de la dégradation des écosystèmes. À ce titre, il répond à des préoccupations actuelles du monde du travail et alerte sur l'aggravation future de certains facteurs de risques professionnels, en particulier l'élévation des températures.

Les notions de santé-environnement et d'exposome sont au cœur de ces travaux. L'importance croissante des risques environnementaux plaide en effet pour une approche globale et préventive dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé. La prévention en santé ne peut aujourd'hui être dissociée du souci de l'environnement et le croisement des facteurs appelle un décroisement entre la santé au travail et la santé publique.

Le dérèglement du climat se traduit non seulement par une aggravation des risques physiques au travail (accidents du travail et maladies professionnelles) mais aussi par l'émergence de risques psychosociaux, de risques liés à l'éco-anxiété et de conflits éthiques éprouvés par de nombreux actifs. Le sens du travail et l'engagement au travail peuvent en être affectés. Pour cette raison, les acteurs du monde du travail doivent agir à la fois pour adapter le travail au réchauffement climatique et pour atténuer l'impact des activités humaines sur le climat.

Trois axes de préconisation sont proposés : penser la santé au travail en relation avec la santé publique et les politiques de prévention (I) ; la mobilisation nécessaire dans les entreprises, les branches et la fonction publique pour accélérer la prise en compte des risques environnementaux (II) ; élargir les conditions du débat démocratique au travail sur l'exposition de la santé aux risques professionnels et environnementaux (III).

I - PENSER LA SANTÉ AU TRAVAIL EN LIEN AVEC LA SANTÉ PUBLIQUE ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION

1. En renforçant la formation initiale et continue sur la santé au travail et la santé-environnement des professionnels de la santé au travail et des autres acteurs de la prévention primaire.
2. En améliorant les connaissances sur les maladies à caractère professionnel par une gouvernance des données relatives à la santé et à l'exposition aux risques professionnels.
3. En créant un fonds alimenté par une part des excédents de la branche AT-MP pour investir dans la prévention et soutenir la recherche publique sur la santé et les conditions de travail.
4. En décloisonnant les politiques de santé publique, de santé au travail et de santé-environnement au niveau national et dans les territoires par une meilleure articulation des plans nationaux (santé au travail, santé-environnement, adaptation au changement climatique) et en en confiant la coordination, le suivi et la mise en œuvre, en lien avec les parties prenantes à un délégué interministériel.

5. En intégrant la santé au travail dans les compétences des comités territoriaux de santé (CTS) au niveau des bassins de vie et en prévoyant l'élargissement de leur composition aux représentants des employeurs et des travailleuses et des travailleurs, y compris les plus précaires.

II - MOBILISER DANS LES ENTREPRISES, LES BRANCHES ET LA FONCTION PUBLIQUE POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

6. Lancer une campagne nationale à destination des employeurs publics et privés sur la prévention des risques professionnels et environnementaux pour qu'ils mettent en œuvre leurs obligations légales d'établissement et d'actualisation des DUERP et en généralisant les pratiques innovantes d'accompagnement des DUERP par les services de prévention en santé au travail pour recueillir et analyser les données.
7. Faire de l'établissement et de l'actualisation des DUERP une des conditions d'attribution et de maintien des aides et exonérations dont bénéficient les employeurs.
8. Renforcer les droits à la formation des élus et mandatés dans toutes les instances de dialogue social concernées, dans le privé comme le public, pour leur permettre d'exercer leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé-environnement.
9. Prévoir des sessions communes aux représentants des salariés et des employeurs sur les thématiques environnementales et de santé-environnement dans le cadre des formations au dialogue social de l'Institut national du travail et de la formation professionnelle.

10. Faire des conséquences environnementales des orientations stratégiques de l'entreprise un thème des consultations récurrentes obligatoires du CSE et prévoir que des discussions s'engagent dans les fonctions publiques pour l'élaboration d'une disposition législative équivalente.
 11. Intégrer la santé-environnement dans la BDESE en prévoyant les thèmes précis qui devront y être traités et en invitant les partenaires sociaux à négocier des accords dans les entreprises sur le sujet.
 12. Passer, dans le dialogue social, d'une logique de gestion de crise à une logique de prévention en intégrant l'impact du dérèglement climatique dans les négociations et en veillant à ce que les mesures négociées contribuent à l'effort général de sobriété.
 13. Pour limiter l'exposition des travailleuses et travailleurs à des températures extérieures élevées, intégrer par voie réglementaire, après une négociation cadre entre les partenaires sociaux du BTP, le risque canicule en tant qu'intempéries, et, envisager l'extension par la négociation de ce dispositif à d'autres activités concernées y compris dans La fonction publique.
 14. Intégrer les conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation et les conditions de travail dans les obligations de négociation périodique de branche et mieux mobiliser les fonds versés au titre des garanties présentant un degré élevé de solidarité auprès des complémentaires santé recommandées par la branche.
- III - ÉLARGIR LES CONDITIONS DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE AU TRAVAIL SUR L'EXPOSITION DE LA SANTÉ AUX RISQUES PROFESSIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX**
15. Accueillir au CESE le débat public sur les risques environnementaux et professionnels, avec la contribution des agences publiques compétentes.
 16. Diffuser la culture de la prévention par le renforcement du droit d'alerte en matière de santé-environnement, notamment en donnant pleine compétence à la cnDAspe pour pouvoir traiter de telles alertes.
 17. Inscire l'écoute des salariés parmi les principes généraux de prévention du code du travail.

Enfin, le CESE constate que l'impact du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes soulève des questions transversales adressées au monde du travail qui devront être reprises par des travaux ultérieurs : comment pallier la réduction de la représentation de proximité des travailleuses et travailleurs confrontés aux risques professionnels et environnementaux ? Comment mieux assurer la prévention de la désinsertion professionnelle potentiellement aggravée par la multiplication de risques émergents ? Comment remédier à la dilution de la responsabilité des donneurs d'ordre dans les chaînes de sous-traitance ? Comment mieux assurer la représentation des travailleurs précaires, parmi lesquels certains sont particulièrement exposés aux risques climatiques, dans le dialogue social ? Autant de questions essentielles aux conditions de travail et à la prévention primaire en santé-environnement, dont la portée dépasse le cadre de cet avis, et qui seront reprises dans de futurs travaux du CESE.

Dernières publications du Conseil économique, *social et environnemental*



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

cece.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230010-000423 - Dépôt légal : avril 2023 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0010

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167381-6



9 782111 673816